

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 981 promulguant à la Côte française des Somalis le décret n° 46-2235 portant règlement des taxes à percevoir sur les aéroports de l'Etat.

n° 981

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 septembre 1949

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1949

Date du numéro
30 septembre 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, VU l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret n°46-2235 du 11 octobre 1946 portant réglementation des taxes à percevoir sur les aéroports de l'Etat

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué en Côte française des Somalis et dépendances : le décret n° 46-2235 du 11 octobre 1946 portant réglementation des taxes à percevoir sur les aéroports de l'Etat.

Art. 2

Le présent arrêté sera publié, communiqué enregistré partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Le Gouverneur
P.-H.

SIUEX